

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 26 MARS 2025

26 - Objet : AVENANT 1 – SRDEII - DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX VITICULTEURS DE BUZET (DSVB)

N° Ordre : DE-030-2025

Rapporteur : Nicolas Lacombe, vice-président au Développement Economique

Nomenclature : 7.4. Interventions économiques

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sos, après convocation régulière du Président du 19 mars 2025, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (38) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : -

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : -

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Sébastien CRUSSIÈRES, Ludovic BIASOTTO

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : -

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, et MM Serge ARNAUNÉ, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (10) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Calignac : Mme Stéphanie DAVID à M. Serge LARROCHE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN à M. Didier SOUBIRON

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON à M. Jacques LAMBERT

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Serge ARNAUNÉ, M. Hugues DAVID à M. Patrick GOLFIER, Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Lionel LABARTHE

Membres absents excusés (1) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membres absents non excusés (3) :

Nérac : Mme Ana-Paula BES

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis Molinié a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 38

Votants : 48

Absents : 14

- Dont « pour » : 48

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 10

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Développement Economique et Tourisme,

Vu la délibération n°DE-076-2021 du 22 septembre 2021 – portant soutien aux entreprises en Albret,

Vu la délibération n° 2023.1936 du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 06 novembre 2023 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la délibération n°DE-102-2023 d'Albret Communauté en date du 15 novembre 2023 adoptant la mise en œuvre du SRDEII et les conditions de la convention du SRDEII,

Vu la Convention SRDEII signée entre les Parties le 18 janvier 2024.

Et après consultation pour avis de la Commission Développement Economique en date du 22 octobre 2024,

Exposé des motifs :

La Cave coopérative de Buzet, née il y a 70 ans sur le territoire, est spécialisée dans la production et la commercialisation de vin d'appellation d'origine Buzet.

Elle regroupe 97% du vignoble de l'AOC (1 680 ha) et compte 130 vignerons adhérents.

La Cave de Buzet est actuellement maintenue en procédure de sauvegarde à la suite de difficultés financières, de trésorerie notamment. Cela engendre un gel des dettes auprès des banques et des fournisseurs, mais bloque aussi les apports en compte courant de 17 viticulteurs adhérents.

Albret Communauté souhaite aider, non pas la Coopérative, mais directement les viticulteurs dont les parcelles sont situées sur le territoire de la communauté de communes, en mettant en place un **Dispositif de Soutien aux Viticulteurs de Buzet (D.S.V.B.)** doté d'une enveloppe dédiée de **418 703 €**.

Sur la base d'une analyse de la situation financière de l'exploitation effectuée par Initiative Lot-et-Garonne et de manière cumulative, le dispositif de soutien permettra d'attribuer :

- Un prêt à taux 0% couvrant les besoins de trésorerie (jusqu'à 5 000 €) financé par Albret Communauté par l'intermédiaire d'Initiative Lot-et-Garonne (ILG). Mesure avec la possibilité d'un différé de remboursement de 2 ans et un échéancier pouvant s'échelonner sur 5 ans (1 000€/an). **Enveloppe plafonnée à 150 000€**,
- Une aide forfaitaire de 250€/hectare, pour une surface totale maximale de 800 hectares pour une participation aux coûts de remise en production des parcelles pour la saison 2025. **Enveloppe plafonnée à 200 000€**,
- Une subvention de 30% des montants bloqués en compte courant auprès de la cave des Vignerons de Buzet de 17 viticulteurs (229 010 € = montant définitivement arrêté par la cave au 05/08/24). **Enveloppe plafonnée à 68 703€**.

Ce dispositif sera ouvert du 1^{er} avril 2025 au 31 mai 2025. Les viticulteurs devront déposer leurs demandes auprès d'Initiative Lot-et-Garonne (ILG). L'ensemble des demandes sera instruit par ILG. A l'issue de cette étape d'instruction, Albret Communauté réunira le comité d'agrément composé d'experts d'ILG, d'un représentant de la Cave des Vignerons de Buzet et des représentants d'Albret Communauté. Les demandes seront examinées par le comité d'agrément par ordre d'arrivée.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle mesure d'aide à l'économie locale, il convient de signer un avenant à la convention SRDEII avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'autoriser** la signature de l'avenant n°1 à la convention du 18 janvier 2024 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, pour la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) (cf. annexe 1) ;

► **De créer un Dispositif de Soutien aux Viticulteurs de Buzet (DSVB)** uniquement pour l'année 2025 comprenant :

- Un prêt de trésorerie à taux 0% ;
- Une aide forfaitaire à l'hectare ;
- Une subvention de 30% des montants bloqués en compte courant auprès de la cave des Vignerons de Buzet de 17 viticulteurs (229 010 €), sous réserve que ces fonds ne leur soient pas restitués sur décision du tribunal.

► **De valider** la convention de partenariat « DSVB » avec Initiative Lot-et-Garonne pour sa mise en œuvre (cf. annexe 2) ;

► **De prévoir** les crédits nécessaires au budget 2025 d'un montant total maximum de 418 703 €

► **De désigner** comme représentant aux comités d'agrément « DSVB » le Président d'Albret Communauté, **Monsieur Alain LORENZELLI**, ou en cas d'empêchement de ce dernier, le Vice-Président au Développement Economique, **Monsieur Nicolas LACOMBE**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 31 MARS 2025